



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes Procès-Verbal de la Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, **le 15 juin à 20h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien SPITZ Françoise GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito COUDEYRE Nelly NEVEU Magali COULOMB Any MAURIN Vincent RAIBAUD Joëlle (arrivée à 20h30)

Absents : BECK Marjorie ITIER Nadège MAINGOUTAUD Rodolphe OSTALRICH Christophe JABOULAY Marie

Pouvoirss : BECK Marjorie à SPITZ Françoise ; JABOULAY Marie à NEVEU Magali

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, M. Pierre-Marie COMBEMALE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

A l'ouverture de la séance, Monsieur Richard POMARET demande la parole pour :

- Signaler qu'il n'a pas vu le compte rendu de la dernière réunion sur le site internet de la Commune. *La DGS présente à la réunion, lui précise que depuis la réforme des règles de publicité des actes du 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal de séance est publié dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté (au commencement de la séance suivante).*
- Demander, au sujet de l'audit énergétique, prévu à l'école communale, s'il n'est pas prévu d'en faire sur les autres bâtiments communaux et qu'il serait bien de végétaliser les cours des écoles. *Le Maire lui répond que pour l'instant, seule une étude écoénergétique du bâtiment scolaire a été prévue au budget 2023.*
- Préciser qu'il n'avait pas compris que le coût des travaux d'aménagement du futur stade ne comprenait pas la construction des vestiaires. *Monsieur le Maire et plusieurs conseillers municipaux lui confirment que cela avait été évoqué lors de la présentation du projet.*

Points à l'ordre du jour :

1. Tirage au sort des jurés 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire procède au tirage au sort des jurés à partir de la liste électorale de la Commune pour constituer la liste annuelle du jury criminel 2024. Sont tirés au sort :

- Mme BREYSSE épouse CAMBEFORT Elodie
- Mme VALDIVIA Isabelle
- M. CONTRITO Gérard
- Mme BONISSEL Chrystelle
- Mme GOEPFERT Chloé
- Mme CHAVANIS Julie

2. Demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement VRD du Chemin des Crozes Sud

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 janvier 2022 concernant la demande de subvention pour l'aménagement VRD du Chemin des Crozes Sud pour un montant de 105 600 €. Cette demande a été proposée et validée à hauteur de 79 200 €, ce qui correspond à 30 % du montant HT des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, sollicite cette aide financière auprès de l'Etat pour un montant de 79 200 €

3. Création de deux postes à temps non complet

Rapporteur : Monsieur Pierre-Marie COMBEMALE, Adjoint au Maire

Monsieur COMBEMALE indique que deux agents travaillent actuellement à la cantine/garderie et aux écoles sous contrat avec le Centre de Gestion. Ces contrats arrivent à terme et ne peuvent être renouvelés dans les mêmes conditions. Leurs postes sont indispensables au bon déroulement des services et ces personnes ont donné entière satisfaction.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de créer deux postes d'Adjoints Techniques à temps non complet de 24h par semaine à partir de la rentrée scolaire.

Arrivée de Mme RAIBAUD Joëlle à 20h30

4. Approbation du règlement intérieur modifié du Foyer

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a des points à rectifier sur le règlement intérieur du Foyer. Il s'agit des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 et de l'état des lieux et remise des clés qui se fera désormais le vendredi après-midi au lieu du samedi matin.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver les modifications du règlement intérieur du Foyer.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association d'Athlétisme d'Anduze qui anime un cours sur la commune tous les vendredis en fin d'après-midi et qui occupe le hall et les toilettes du Foyer n'y aura plus accès à compter de la rentrée. En effet, à partir du mois de septembre, les associations ne pourront plus disposer du foyer le vendredi après-midi car l'état des lieux et la remise des clés aux personnes qui louent le foyer le week-end se fera à ce moment-là.

Les responsables de l'association d'athlétisme lui ont fait part de leur mécontentement suite à cette décision.

Madame SPITZ, Adjointe aux associations propose de convenir avec eux d'un autre jour dans la semaine.

5. Admission en non-valeur

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente un état de côtes irrécouvrables à admettre en non-valeur qu'il a reçu de la trésorerie d'Alès. Ces sommes d'un montant total de 830.30 € n'ont pas été recouvrées entre 2012 et 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte l'admission en non-valeur de ces sommes.

6. Demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subvention :

- L'USEP il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour le remboursement des frais de déplacement de M. SCOTTO à l'occasion de la fête du livre, pour un montant de 227.70 €
- La FNACA pour une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2023
- La prévention routière qui sollicite une aide financière pour l'animation 2023 dédiée à la sensibilisation aux risques routiers
- Le Syndicat des vignerons du duché d'Uzès qui demande une participation de 0.20 € par habitant, soit pour nous 422.60 € (2 113 x 0.20)
- Les pompiers humanitaires du GSCF en Ukraine pour une subvention exceptionnelle suite à la rupture du barrage en soutien de leurs opérations

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- A l'unanimité d'accorder à l'USEP une subvention exceptionnelle pour un montant de 227.70 €
- A l'unanimité, d'accorder à la FNACA une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 d'un montant de 100 €
- A l'unanimité, de ne pas accorder de subvention à la prévention routière qui n'intervient plus dans l'école de la Commune
- A 14 voix pour et 1 abstention, d'accorder au Syndicat des vignerons du duché d'Uzès une participation de 422.60 €
- A l'unanimité, d'accorder aux pompiers humanitaires du GSCF en Ukraine une subvention exceptionnelle de 200 €

7. Constitution d'une servitude pour le passage d'une canalisation publique d'assainissement collectif des eaux usées sur les parcelles AT 670 676 et 815

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une servitude doit être constituée pour le passage d'une canalisation publique d'assainissement sur les parcelles section AT n°670 676 et 815 appartenant à la commune au profit d'Alès Agglomération. Il rappelle qu'une convention avait été signée en date du 16 mars 2023 à cet effet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention signée en date du 16 mars 2023 et autorise Monsieur le Maire à régulariser l'acte de constitution de servitude entre la commune et la Communauté d'Alès Agglomération et signer tous documents s'y afférents.

8. Achat terrain zone artisanale pour hangar municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de déplacement du hangar municipal à la zone artisanale et qu'il est nécessaire pour cela d'acquérir auprès de la Communauté d'Alès Agglomération les parcelles cadastrées section AR n° 444 445 et une partie de la parcelle AR 451 pour une superficie totale de 2 885 m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'acquérir ces parcelles pour un montant total de 157 830 € TTC.

9. Enquête publique déclassement chemin rural

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie du chemin rural qui débouche sur la Rue de la Montagnade et qui forme une impasse n'est plus utilisé. Il précise que M. et Mme DIEULEVEUT Gilles souhaitent acquérir cette partie de chemin qui jouxte leur propriété.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de lancer l'enquête publique préalable au déclassement de ce bien.

10. Convention de Projet Urbain Partenarial avec la société Terres du soleil

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention de Projet Urbain Partenarial avec la Société Terres du soleil. Il propose de mettre à la charge du lotisseur, une fraction du coût des équipements publics nécessaires aux besoins de son opération. Cette fraction a été évaluée à 76.92 % soit un montant total de 55 018.31 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la Convention de Projet Urbain Partenarial à signer avec la Société Terres du soleil et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Communications du Maire :

Renouvellement des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mandat des membres de la commission de contrôle des listes électorales qui a débuté en 2020 pour une durée de 3 ans arrive à son terme. La composition de cette commission doit être renouvelée pour une nouvelle durée de 3 ans de 2023 à 2026. Il précise que les membres actuellement en poste peuvent prolonger leur mandat s'ils le souhaitent. Après avoir été contacté, ils sont tous d'accord pour renouveler leur mandat.

Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)

Monsieur le Maire informe qu'il serait souhaitable pour les agents de pouvoir reporter leurs congés non pris d'une année sur l'autre. Il propose de mettre en place le Compte Epargne Temps. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité est d'accord sur le principe et demandera l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion pour sa mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 15 juin 2023 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2023_06_30	Demande de subvention pour l'aménagement VRD du Chemin des Crozes Sud	à l'unanimité
DE_2023_06_31	Création de postes	à l'unanimité
DE_2023_06_32	Approbation règlement du Foyer	à l'unanimité
DE_2023_06_33	Admissions en non-valeur	à l'unanimité
DE_2023_06_34	Subvention exceptionnelle USEP	à l'unanimité
DE_2023_06_35	Demande de subvention de l'Association FNACA	à l'unanimité
DE_2023_06_36	Demande de participation Syndicat des Vignerons Duché d'Uzès	15 voix pour 1 abstention
DE_2023_06_37	Demande de subvention des pompiers humanitaires du GSCF en Ukraine	à l'unanimité
DE_2023_06_38	Demande de subvention de l'association Prévention routière	Rejetée à l'unanimité
DE_2023_06_39	Servitude canalisations Assainissement entre Alès Agglomération et la Commune de Ribaute les Tavernes	à l'unanimité
DE_2023_06_40	Achat terrain zone artisanale pour futur hangar municipal	à l'unanimité
DE_2023_06_41	Enquête publique déclassement d'une partie du Chemin Rural qui débouche sur la Rue de la Montagnade et qui forme impasse	à l'unanimité
DE_2023_06_42	Convention Projet Urbain Partenarial entre la Société Terres du Soleil et la Commune de Ribaute les Tavernes	à l'unanimité

Membres Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric D'HAYER Fabien SPITZ Françoise GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito COUDEYRE Nelly NEVEU Magali COULOMB Any MAURIN Vincent RAIBAUD Joëlle (arrivée à 20h30)

Le Maire, Frédéric ITIER



Le Secrétaire, Pierre-Marie COMBEMALE

